



## Actualités du mois de Janvier 2003

Les documents à télécharger sont au format PDF.

### Consultation par thème :

Appels à propositions  
Concurrence  
Elargissement  
Energie et transports  
Environnement

Etudes, guides, statistiques  
Politique commerciale  
Politique d'entreprise  
Politique industrielle/marché intérieur

Propriété intellectuelle  
Recherche et innovation  
Relations extérieures  
Société de l'information

### Concurrence 08/01/2003

Le 6 janvier 2003 est paru au JOCE le règlement CE n°1/2003 du 16 décembre 2002 relatif à la mise en œuvre des règles de concurrence prévues aux articles 81 et 82 du Traité. Ce règlement accroît considérablement les pouvoirs d'enquête, de décision et de sanctions des autorités et juridictions nationales modifiant ainsi leurs relations avec les autorités communautaires : il s'agit d'une réelle décentralisation des pouvoirs de la Commission européenne.

### Elargissement 15/01/2003

Selon le quotidien *Europolitique*, la Croatie compte introduire une demande officielle d'adhésion à l'Union européenne courant février 2003. La Croatie nourrit ainsi l'espoir d'intégrer la seconde vague des pays candidats à l'élargissement prévu en 2007 aux côtés de la Bulgarie et de la Roumanie.

### 14/01/2003

L'élargissement ne devrait pas être un choc pour les entreprises de l'Union existantes parce que les pays d'Europe centrale et orientale (Peco) font déjà partie du marché domestique européen. Aujourd'hui, 70 % de leurs exportations se destinent à l'Union européenne et 60 % de leurs importations proviennent de leurs voisins de l'Ouest. La France a plus que quadruplé ses exportations vers ces pays entre 1992 et 2001 pour atteindre les 12 milliards d'euros par an. Actuellement, le mouvement des investissements directs étrangers a atteint un régime de croisière de 20 milliards d'euros par an, concentré à 80 % sur la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

### 08/01/2003

La Chambre de commerce franco-slovaque met, via le réseau des Euro Info Centres, à disposition des entreprises françaises désireuses de s'implanter en Slovaquie deux documents :

[L'implantation industrielle d'une entreprise française en Slovaquie](#)  
[et La Slovaquie: un pays pour investir.](#)

### 07/01/2003

Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont défini les dates des référendums populaires en vue de la ratification de leur Traité d'adhésion:

- La Hongrie le 12 avril 2003, la Lituanie le 11 mai, la Slovaquie le 5 et 6 juin, la Pologne le 8 du même mois, la République Tchèque le 15 et 16, l'Estonie le 14 septembre 2003, la Lettonie le 20 septembre 2003.

- Malte, et la Slovénie n'ont pas encore fixé de dates. Contrairement au gouvernement chypriote qui quant à lui a précisé qu'il n'organiserait pas de référendum.

## ■■■■ Energie et transports

### 30/01/2003

La Commission a adopté aujourd'hui **deux propositions de directive** afin de doter l'Union européenne d'une approche communautaire de la sûreté des centrales nucléaires et du traitement des déchets radioactifs. Les deux propositions de directives s'articulent selon les éléments suivants : Proposition de directive définissant les obligations de base et les principes généraux dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires depuis leur conception jusqu'à leur démantèlement. Le projet de directive propose des normes communes de sûreté et des mécanismes de vérification qui garantiront l'application de méthodes et critères communs de sûreté nucléaire dans l'ensemble de l'Europe élargie.

Une directive sur les déchets radioactifs contribue à une réponse claire, transparente et dans un délai raisonnable à la gestion des déchets radioactifs.

Source : **Rapid** IP/03/132

## ■■■■ Environnement

### 20/01/2003

Le 16 janvier 2003 est parue au JOCE la **décision** du Conseil en date du 19 décembre 2002 qui établit les critères d'admission des déchets ainsi que les procédures à suivre pour leur stockage souterrain et leur admission dans les décharges. La décision vient compléter la directive n° 1999/31/CE sur la mise en décharge des déchets et prendra effet le 16 juillet 2004.

### 16/01/2003

Une nouvelle **décision** de la Commission établissant des critères écologiques révisés pour l'attribution du label écologique communautaire aux détergents pour lave-vaisselle a été publiée au JOCE L 9 du 15/01/2003.

### 14/01/2003

La Commission européenne a **proposé** des mesures législatives destinées à réduire les émissions des moteurs diesel dont sont équipés de nombreux engins non routiers. Cette proposition vise à limiter l'incidence de ces émissions sur l'environnement et la santé humaine, comme la formation d'ozone et les répercussions négatives des particules sur la santé. La législation proposée favorisera également la promotion des modes de transport respectueux de l'environnement que sont la navigation intérieure et le rail. Elle contribuera à garantir que, à l'avenir, tous les moteurs diesel soient munis de filtres à particules. Cette législation a été élaborée en coopération étroite avec l'Agence américaine pour la protection de l'environnement en vue de parvenir à des limites d'émission au niveau mondial dans ce domaine.

Source : **Rapid** IP/03/39

### 07/01/2003

La directive **2002/91/CE** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments a été publiée au JOCE L 1 du 4/01/2003.

## ■■■■ Etudes, guides, statistiques

### 22/01/2003

La DG Recherche a mis en ligne un "**Guide pour les candidats au sixième programme-cadre (6PC)**" destiné à fournir aux participants potentiels aux programmes de recherche communautaires, ainsi qu'à toute personne intéressée par l'avenir de la recherche communautaire, quelques informations et conseils utiles ainsi qu'un aperçu général du sixième programme-cadre (2002 -2006). Ce guide permettra aux lecteurs de déterminer :

- les possibilités offertes par le 6PC à leur organisation, centre de recherche, réseau d'excellence, etc.;
- si leur partenariat dispose des ressources nécessaires pour formuler une demande susceptible d'être retenue et; sinon,
- s'ils peuvent obtenir de l'aide pour bien établir leur demande de cofinancement auprès de la Commission européenne.

### 20/01/2003

Publication du deuxième rapport biennal de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : **Perspectives de l'OCDE sur les PME**.  
Ce rapport examine l'évolution des politiques à l'égard des PME dans 28 pays de l'OCDE et présente les conclusions des travaux menés récemment à l'OCDE sur des thèmes tels que la démographie des entreprises, la fiscalité, les PME et l'entrepreneuriat, les PME et la gestion de l'environnement, ou encore les répercussions de la restructuration industrielle qui s'opère à l'échelle mondiale sur les PME. Cette publication permet également de comparer les indicateurs-clés relatifs aux PME ainsi que les tendances observées dans les pays de l'OCDE.  
Prix 59 euros - OECD Code 922002092P1  
Source : OCDE

Au sommaire de la dernière revue du réseau Elargissement de la Direction des relations économiques extérieures (DREE) :

Quinzaine : Un calendrier institutionnel 2003 tendu

Economie : L'élargissement en perspective

Energie : Etat des lieux de l'industrie du charbon

Entretien : Adaptation constructive des écoles et universités françaises

### **17/01/2003**

Une **étude** consacrée à la politique de l'innovation élaborée pour la DG Entreprises argumente en faveur d'une "politique de l'innovation de troisième génération" qui reconnaîtrait "le rôle central joué par l'innovation dans pratiquement tous les domaines politiques". Ce document, préparé par un consortium d'organisations françaises et britanniques, donne les grandes lignes des nouvelles approches en matière de politique de l'innovation et s'appuie sur une série d'études de cas pour illustrer les divers arguments et questions liés à cette politique.  
Source : **CORDIS** ©RCN: 19546

### **15/01/2003**

Dans le cadre du programme européen **Asia-Invest**, les Euro Info Centres de Toulouse et de Wiesbaden, en Allemagne, collaborent étroitement sur un projet baptisé "Asia-Aéro". Les principaux bénéficiaires de ce projet sont des PME dont les activités sont liées au secteur de la maintenance aéronautique (MRO - Maintenance Repair and Overhaul) et des équipements d'aéroports. 10 PME françaises, ainsi que 5 PME allemandes, participent directement à Asia-Aéro. Une **plaquette** présente les grandes opportunités de marché dans le secteur de la maintenance aéronautique et des équipements aéroportuaires en Chine, Malaisie, Singapour et Thaïlande.

### **10/01/2003**

Le numéro quatre de l'Observatoire des PME européennes est en ligne, il a pour thème : "**Les PME européennes et les responsabilités sociale et environnementale**". L'observatoire européen des PME a été créé par la Commission en décembre 1992, afin d'améliorer la surveillance des performances économiques des PME en Europe. Sa tâche consiste à fournir des informations à propos des PME aux dirigeants politiques, chercheurs, économistes et aux PME elles-mêmes. L'observatoire produit actuellement une série de rapports, publiés sur une base ponctuelle, sur des questions concernant les PME.

### **08/01/2003**

"**Le textile-habillement des pays méditerranéens et d'Europe centrale : l'enjeu de la compétitivité**". Ce dossier, issu de la collection DREE-dossiers, montre qu'à quelques exceptions près - Turquie et Tunisie - les pays de la région sont assez peu préparés aux défis qu'ils devront affronter dans les années à venir. À moyen terme (2005) dans le cadre multilatéral : la fin de l'ATV (accord sur les textiles et les vêtements) et les réductions de droits de douane envisagés dans le cadre de l'OMC. À plus long terme (au delà de 2010 pour la plupart) dans le cadre euro méditerranéen : les discussions sur les règles d'origine et les accords d'association par pays. L'absence de concordance entre ces deux calendriers pose un problème pour le Textile Habillement. Il pourrait être surmonté en accélérant le calendrier euromed pour aider les pays méditerranéens à se préparer plus rapidement aux enjeux multilatéraux.

Les DREE-dossiers sont édités par la direction des Relations économiques extérieures et se présentent sous la forme d'une revue électronique diffusée sous format pdf ayant pour vocation de traiter les grands sujets économiques et commerciaux du monde en une vingtaine de pages.

### **07/01/2003**

Grâce au Marché intérieur, quelque 2,5 millions d'emplois ont été créés dans l'UE depuis l'ouverture des frontières le 1er janvier 1993. En 2002, le PIB de l'Union européenne a été 1,8 point de pourcentage ou 164,5 milliards d'euros supérieur à ce qu'il aurait été sans l'existence du Marché intérieur. En additionnant les hausses du PIB générées chaque année par le Marché intérieur depuis 1992, on obtient un accroissement de richesse sur la période qui atteint 877 milliards d'euros, soit en moyenne 5 700 euros par ménage. Ces estimations très prudentes ont été publiées par la Commission européenne dans "**The Internal Market Ten Years without Frontiers**", une synthèse des réalisations du Marché intérieur pendant la décennie qui a suivi l'abolition des frontières en Europe et la levée d'une foule d'obstacles pour l'économie européenne. Ce document relève et examine également les domaines dans lesquels le potentiel du Marché intérieur n'a pas encore été pleinement exploité à ce jour. Il identifie certains domaines prioritaires pour l'action future, en particulier les services.  
Source : **Rapid** IP/03/7

### **06/01/2003**

Le réseau Elargissement de la Direction des relations économiques extérieures (DREE) publie un **nouveau numéro** de sa revue Elargissement.  
Au sommaire :  
Quinzaine : Clôture des négociations au sommet de Copenhague  
Investissements : Une forte présence des grands groupes français  
Secteurs : Chronique des mouvements industriels dans les NTIC

### **02/01/2003**

Eurostat a publié l'édition 2002 de l'Annuaire statistique des régions de l'Union européenne. Cette publication illustre à la fois la diversité régionale de l'Union et les liens qui se sont développés au cours des dernières années entre les régions, y compris par-delà les frontières. L'Annuaire analyse les 211 régions de l'UE et fournit un certain nombre de données socio-économiques générales: population, PIB, forces de travail, chômage. Il étudie plus en détail certains secteurs économiques (l'agriculture, les transports) et certains thèmes économiques transversaux: le développement scientifique et technologique, la structure des entreprises. Enfin, la vie quotidienne des Européens dans leur région est aussi abordée à travers des statistiques couvrant la santé, l'environnement ou l'urbanisation. La publication présente également les indicateurs disponibles pour 55 régions dans 12 des pays candidats. Dans la version papier de l'annuaire, la diversité régionale de l'Europe est présentée sous forme de cartes et de graphiques commentés. La version sur CD-ROM inclut en plus l'ensemble des données de base. L'Annuaire est une publication payante disponible en français, anglais et allemand :  
**Version papier + CD-ROM** Prix: 60 EUR - ISBN/ISSN : 92-894-3473-2  
**Version PDF** : Prix: 30 EUR - ISBN/ISSN : 92-894-4276-X  
Source : Eurostat

## **■■■■ Politique commerciale**

### **28/01/2003**

Le règlement (CE) n° **138/2003** du Conseil du 21 janvier 2003 modifiant le règlement (CEE) n° 3030/93 relatif au régime commun applicable aux importations de certains produits textiles originaires des pays tiers a été publié au JOCE du 27 janvier 2003.

### **17/01/2003**

L'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a **confirmé** que l'amendement Byrd, qui donne instruction aux pouvoirs publics américains de distribuer les droits antidumping et antisubventions perçus aux sociétés qui sont à l'origine du dépôt des plaintes est incompatible avec les règles de l'OMC. (Voir actualités de

septembre 2002).

## ■■■■ Politique d'entreprise 27/01/2003

La Commission a adopté le 21 janvier un **ensemble de documents** décrivant la politique communautaire vis-à-vis des petites et moyennes entreprises. Ce "paquet PME" donne un aperçu des progrès récents en matière de politique des entreprises en Europe et propose des actions éventuelles pour l'avenir. L'une des principales conclusions est que les États membres de l'UE et les pays candidats doivent davantage tenir compte des petites et moyennes entreprises (PME) lors de l'élaboration des législations et des politiques: les petites entreprises sont encore trop rarement consultées durant les processus décisionnel et législatif. Il est donc urgent que l'Europe leur permette d'exprimer leur point de vue. Les documents soulignent également que des progrès considérables ont été réalisés dans des domaines importants comme l'enseignement de l'entrepreneuriat et la simplification des procédures administratives, tant dans les pays candidats, dont l'un des défis est l'instauration d'une culture entrepreneuriale, que dans les États membres. Pour aider au développement d'un secteur des entreprises plus stable et plus créatif dans les pays candidats, le secteur financier est encouragé à considérer davantage les prêts aux PME comme une opportunité plutôt que comme un facteur de risques. La Commission a lancé récemment plusieurs initiatives visant à soutenir les PME. Dans ce contexte, le rôle du représentant des PME, nommé il y a peu, est capital pour assurer une approche plus coordonnée des questions liées aux PME.

Source : **Rapid** IP/03/98

## 22/01/2003

La Commission européenne publie un livre vert □ **L'esprit d'entreprise en Europe** □ - Débat sur le futur de la politique en faveur de l'esprit d'entreprise. La Commission, avec ce livre vert, entend susciter un **débat** le plus large possible au sein des parties intéressées sur la meilleure politique à mettre en place pour soutenir l'esprit d'entreprise dans les années à venir. Le livre vert analyse les options politiques dont dispose l'Europe par rapport à deux questions. Pourquoi si peu d'Européens se lancent-ils dans la création d'une entreprise alors qu'un nombre relativement important de personnes se disent intéressées par un tel projet? Pourquoi si peu d'entreprises européennes sont-elles en croissance et à des taux si modestes? Par ailleurs, le livre vert étudie le rôle que peut jouer la société dans son ensemble pour relever ces défis. Les **contributions** des parties intéressées peuvent être envoyées à la Commission jusqu'au 13 juin 2003 :

## ■■■■ Politique industrielle/marché intérieur 30/01/2003

Selon une **enquête** de la Commission, les utilisateurs sont satisfaits des services essentiels, tels que les services postaux, les télécommunications, la fourniture de gaz, d'électricité et d'eau, mais le degré de satisfaction varie selon les services et 40% des interrogés estiment que les prix restent trop élevés. Les services postaux et de fourniture d'électricité ont obtenu les meilleurs résultats auprès des consommateurs, alors que les transports ont suscité le plus d'insatisfaction. Les degrés de satisfaction sont restés relativement stables depuis 2000. Ces résultats sont ceux d'une enquête Eurobaromètre organisée par la Commission européenne dans le cadre de son rapport d'évaluation annuel sur les industries de réseaux prestataires de services d'intérêt général. Ce rapport montre également que les tarifs des télécommunications poursuivent leur baisse sur le long terme, que les prix du gaz ont commencé à diminuer en 2002 après avoir augmenté depuis 1996, et que les tarifs de l'électricité sont stables. Les prestataires de services essentiels continuent de s'acquitter de leurs obligations de service universel, allant quelquefois même au-delà du minimum requis, et l'accès aux services à des prix abordables pour les plus démunis s'améliore. Les prix des transports routiers et ferroviaires ont augmenté plus vite que l'inflation. Dans presque tous les États membres, les détenteurs d'anciens monopoles conservent une grande part du marché de tous les services essentiels.

Source : **Rapid** IP/03/131

### **22/01/2003**

La Commission européenne a proposé une **révision** de la directive régissant la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques. Cette directive régleme les émissions électromagnétiques de ces appareils - un four à micro-ondes par exemple, ne doit pas parasiter la réception d'une émission de radio. La directive régleme aussi la résistance aux interférences de ces appareils - un radio-réveil ne doit pas se mettre en marche si on utilise un téléphone portable à proximité. Objectif de cette révision : simplifier les procédures réglementaires pour les fabricants (suppression de certaines procédures, réduction des coûts), tout en renforçant l'information et la documentation sur le produit afin de donner des moyens de contrôle supplémentaires aux autorités de surveillance (meilleure traçabilité du produit). Comme par le passé, les fabricants pourront toujours se baser sur des normes européennes harmonisées pour certifier leurs produits et apposer le marquage CE.

Source : **Rapid** IP/03/85

### **21/01/2003**

Une **décision** de la Commission fixant les classes de performance de réaction au feu pour certains produits de construction a été publiée au JOCE L 13 du 18 janvier 2003.

### **16/01/2003**

La directive **2002/92/CE** du Parlement européen et du Conseil du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance a été publiée au JOCE L 9 du 15/01/2003. Elle établit des règles concernant l'accès aux activités d'intermédiation en assurance et en réassurance et leur exercice par des personnes physiques et morales établies ou souhaitant s'établir dans un Etat membre. La directive assure un choix plus large et une protection accrue pour les consommateurs, tout en permettant aux intermédiaires d'assurance de commercialiser leurs services à l'échelle transfrontalière. En vertu de cette directive, tous les intermédiaires devront être immatriculés dans leur Etat membre d'origine. Cette réglementation remplace la directive 77/92/CEE devenant ainsi le seul instrument communautaire contraignant applicable aux personnes physiques et morales qui vendent des produits d'assurance pour le compte de tiers.

La Commission européenne a accueilli favorablement le vote du Parlement européen en session plénière, portant sur le 7ème amendement modifiant la directive cosmétiques. Cette directive va être entérinée par le Conseil dans quelques jours.

Source : **Rapid** IP/03/55

### **15/01/2003**

Selon un **rapport** des services de la Commission, d'importants succès ont été enregistrés ces dernières années dans la mise en uvre de politiques clés visant à améliorer le fonctionnement du marché intérieur, mais également plusieurs déceptions. Seules six initiatives sur seize (un peu moins de 40 %) visées dans la réactualisation de la stratégie pour le marché intérieur d'avril 2002 ont atteint le stade escompté (adoption définitive, proposition de la Commission, etc.) à la fin de l'année. Qui plus est, plusieurs autres mesures qui devaient aboutir pour juin 2003 sont sensiblement en retard. Le document Marché intérieur fait partie d'une série de documents qui, ensemble, constituent une évaluation approfondie, destinée au Conseil européen de printemps, des progrès récents de la réforme économique en Europe.

### **13/01/2003**

La directive **2003/1/CE** de la Commission du 6 janvier 2003 portant adaptation au progrès technique de l'annexe II de la directive 76/768/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux produits cosmétiques a été publiée au JOCE L 5 du 10/01/2003.

### **09/01/2003**

Ont été publiées au JOCE L 4 du 9 janvier 2003 : la directive **2003/2/CE** relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de l'arsenic et la directive **2003/3/CE** concernant la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du "colorant bleu". Cette directive interdit la commercialisation et l'utilisation d'un colorant chimique azoïque dangereux, obtenu par chromatage et utilisé pour les textiles. L'interdiction prend effet à

partir du 30 juin 2004.

Fin décembre 2002, la Commission européenne a proposé une nouvelle directive modifiant l'actuelle directive CEM (89/336/CE) qui harmonise la législation des Etats - membres en matière de compatibilité électromagnétique. Cette proposition distingue deux régimes selon que l'équipement concerne des appareils ou des installations fixes et envisage de simplifier la procédure d'évaluation de la conformité qui devient unique.

### ■■■■■ **Propriété intellectuelle** **30/01/2003**

La Commission européenne a présenté une **proposition de directive** sur le respect des droits de propriété intellectuelle. Cette proposition a pour but d'harmoniser les législations nationales relatives aux moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle et de définir un cadre général pour l'échange d'informations entre les autorités nationales compétentes. La proposition de directive garantirait des conditions identiques aux titulaires du droit dans l'UE, elle renforcerait les mesures contre les contrevenants et agirait ainsi comme moyen dissuasif contre les contrefacteurs et les pirates. La proposition va à présent être examinée par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE en vue de son adoption dans le cadre de la procédure de codécision. Cette proposition complète la récente proposition de règlement visant à faciliter la saisie par les douanes des marchandises de contrefaçon d'origine extracommunautaire

Source : **Rapid** IP/03/144

### **21/01/2003**

Par un arrêt du 12 décembre 2002 (Ralf Sieckmann, aff. C-273/00, non encore publié au recueil), la Cour de justice des Communautés européennes a estimé qu'un signe non susceptible en lui-même d'être perçu visuellement peut constituer une marque au sens de la directive 89/104/ CEE à condition qu'il puisse faire l'objet d'une représentation graphique claire, précise, complète par elle-même, facilement accessible, intelligible, durable et objective. En revanche, elle a estimé que s'agissant d'un signe olfactif, les exigences de représentation graphique ne sont pas remplies par une formule chimique, par une description au moyen de mots écrits et par le dépôt d'un échantillon d'une odeur ou bien encore par la combinaison de ces éléments.

### **20/01/2003**

La Commission européenne a proposé un **projet de règlement** au Conseil pour combattre la contrefaçon et piraterie. Ce règlement détermine d'une part les conditions d'intervention des autorités douanières à l'égard de marchandises soupçonnées par des titulaires de droit ou par des autorités douanières de porter atteinte à certains droits de propriété intellectuelle et d'autre part les mesures à prendre par les autorités compétentes à l'égard de marchandises portant atteinte à certains droits de propriété intellectuelle. Ce projet législatif remplacerait un règlement existant (3295/94/CE) pour apporter plus de clarté juridique, étendre l'application aux nouveaux droits de propriété intellectuelle, faciliter l'accès à la réglementation pour les titulaires de droits et élaborer un outil législatif performant permettant de mieux appréhender ces phénomènes de fraude. Dans une approche globale, avec les titulaires de droits, de lutte contre ces phénomènes, la Commission proposera bientôt aussi une directive visant à harmoniser les législations des Etats membres relatives aux moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

Source : **Rapid** IP/03/75

La Commission a présenté une **proposition de règlement** modifiant les procédures existantes concernant l'octroi de marques communautaires par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) à Alicante. Les marques communautaires sont valables dans l'ensemble de l'UE sur la base d'une demande unique déposée auprès de l'Office. La nouvelle proposition prévoit la suppression du système de recherche. Censé aider les demandeurs à constater l'existence éventuelle de droits antérieurs conflictuels, ce système n'a pas donné de résultats satisfaisants dans la pratique. Le règlement proposé prévoit en outre de modifier le régime de la représentation professionnelle auprès de l'OHMI pour le rendre entièrement conforme

aux principes de liberté d'établissement et de libre prestation de services. Il est également proposé d'intégrer des instruments permettant aux chambres de recours d'améliorer encore leur fonctionnement.

Source : **Rapid** IP/03/77

### **15/01/2003**

Fin décembre 2002, la Commission européenne a présenté une proposition afin de modifier le règlement 40/94 du 22 décembre 1994 sur la **marque communautaire**. Les modifications sont nombreuses mais les principales concernent le fonctionnement du système de recherche de droits antérieurs ainsi que le système de représentation. L'institution suggère également de modifier la définition des titulaires de marques communautaires, qui supprimant la condition de nationalité, viserait ainsi toute personne physique ou morale ou entité de droit public. Le Conseil des ministres est appelé à statuer à l'unanimité sur cette proposition après consultation du Parlement européen.

## **Recherche et innovation**

Premiers appels relevant du sixième programme cadre de recherche : les **opportunités offertes aux PME**

### **16/01/2003**

La Commission européenne et la présidence grecque présenteront les premiers résultats complets d'un exercice d'étalonnage des performances des politiques de recherche et développement (R&D) au cours d'une **conférence** de deux jours qui doit débiter le 17 janvier à Athènes. Cette analyse, qui contribue à la création de l'Espace européen de la recherche, évalue les ressources humaines consacrées à la RDT, l'investissement public et privé dans la recherche, l'impact de la recherche sur la compétitivité et l'emploi, la productivité scientifique et technologique et les moyens de promouvoir une culture de RDT et la compréhension des sciences par le public. Les participants présenteront des études de cas portant par exemple sur des groupements de recherche qui fonctionnent bien en Finlande et sur des politiques de R&D efficaces en Autriche.

Source : **Rapid** IP/03/62

### **14/01/2003**

Le 6e PCRD, présenté par la Commission européenne, durera quatre ans et le premier appel d'offres a été lancé le 17 décembre 2002. Le budget total est de 17,5 milliards d'euros soit plus de 2,2 milliards réservés pour les petites et moyennes entreprises. Le premier pas pour l'entreprise qui veut participer est de choisir son type de projet. Il faut trouver le type de programme et l'appel d'offres les plus adaptés. La PME qui a des problèmes doit déterminer l'instrument qui lui convient le mieux. La réalisation du dossier est la deuxième étape et elle consiste en une proposition technique, montage financier et recherche de partenaire. Ce qui nécessite une bonne connaissance des mécanismes communautaires afin de mettre en avant les bons arguments. Le troisième pas pour la PME est l'identification de ses partenaires. Dans cette quête, l'entreprise pourra se faire aider par les centres relais innovation (CRI) créés pour favoriser le transfert technologique entre PME européennes. Sous certains aspects, les Euro Info Centres peuvent également assister et accompagner l'entreprise qui recherche un partenaire.

### **03/01/2003**

Le règlement (CE) n° **2321/2002** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités et aux règles de diffusion des résultats de la recherche pour la mise en œuvre du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2002-2006) et le règlement (Euratom) n° **2322/2002** du Conseil du 5 novembre 2002 relatif aux règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités à la mise en œuvre du sixième programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) (2002-2006) ont été publiés au JOCE du 30/12/2002. Ces deux règlements entreront en vigueur le troisième jour après leur publication au JOCE et

seront directement applicables dans tous les États membres.

## ■■■■■ Relations extérieures

**31/03/2003**

La Commission européenne a ouvert les bureaux de sa délégation à Singapour, symbole du renforcement des relations entre ce pays et l'Union Européenne. En effet, l'établissement de cette Délégation fait suite à l'accord passé en avril 2002 entre le Commissaire des relations extérieures, Chris Patten, et le ministre des affaires étrangères de Singapour, M. S. Jayakumar.

**29/01/2003**

Le 20 janvier 2003 les représentants des 10 pays méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie, Allemagne, France, et Grèce) ont décidé d'un partenariat pour le projet dit " EMED TEX-NET " afin de renforcer les relations entre les acteurs de la filière textile-habillement de l'Union européenne et de la Méditerranée. Ce dispositif sera opérationnel à la mi-2004 et dès lors les entreprises industrielles et commerciales de tous les pays de l'UE et de la Méditerranée pourront via un portail internet, connaître les marchés, la concurrence, les innovations technologiques, effectuer des transactions commerciales de tous types, et avoir accès à toute une panoplie de services d'expertise et d'assistance aux entreprises fournis par des spécialistes internationaux.

**24/01/2003**

La Commission européenne lance un programme cadre général en faveur du secteur privé sud-africain dont le crédit s'élève à 50 millions d'euros octroyés sur les 5 prochaines années. La vocation de ce programme est de promouvoir la création d'emplois et une croissance durable.

La Commission a approuvé le 16 janvier 2003 un budget d'environ 411.5 millions d'euros étalé sur 3 ans destiné à financer la stratégie de coopération entre l'UE et le **Bengladesh**. Cette stratégie sera axée sur la santé, la sécurité alimentaire et le développement rural. Le même jour a été adopté un budget de 71 millions d'euros en faveur du **Pakistan**, dédié notamment au développement humain et commercial de ce pays.

## ■■■■■ Société de l'information

**30/01/2003**

Le groupe de travail de l'Union européenne sur la protection des données s'est mis d'accord le 29 janvier sur un **document de travail** sur les services d'authentification en ligne. Outre des considérations générales et un certain nombre de lignes directrices devant être appliquées par tous les systèmes d'authentification en ligne existants ou futurs, le document inclut deux études de cas sur les systèmes les plus importants du moment: le système .NET Passport de Microsoft et le Liberty Alliance Project. À la suite de discussions avec le groupe de travail, Microsoft a accepté d'implémenter un ensemble complet de mesures de protection des données qui modifieront notablement le système .NET Passport existant. Le rôle des systèmes d'authentification en ligne est de permettre aux utilisateurs qui se sont enregistrés et ont fourni une certaine forme d'identification, incluant souvent une adresse électronique, et de vérification, le plus souvent par mot de passe, de naviguer dans les sites participants sans devoir saisir un mot de passe différent pour chaque site.

Source : **Rapid** IP/03/151

**20/01/2003**

La Commission européenne a adopté, le 15 janvier dernier, une **communication** sur la base de la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information. Dans sa communication, la Commission établit une liste des notifications de projets nationaux de règles techniques qu'elle a reçues et rappelle l'obligation pour les Etats membres de notifier leurs projets sous peine de l'inapplicabilité des règles techniques concernées.

**08/01/2003**

Le **programme eContent** a lancé le 20 décembre son troisième appel à propositions. Les points de contact nationaux de ce programme vous proposent une aide dans la recherche de partenaires français ou étrangers, pour les projets que vous souhaiteriez soumettre ou auxquels vous souhaiteriez participer, sous deux formes :  
La première : vous aider à trouver un partenaire complémentaire pour compléter votre propre projet.  
La seconde : retransmettre votre souhait de vouloir participer, comme partenaire complémentaire, à un projet en cours de réalisation par un consortium français ou étranger.

**■■■■ ■■■■ Appels à propositions**

JO C 22 du 29/01/2003 : **Rectificatif** aux appels à propositions d'action indirecte de RDT dans le cadre du programme spécifique de recherche et développement technologique et de démonstration "Intégrer et renforcer l'espace européen de la recherche".

JO C 22 du 29/01/2003 : **Rectificatif** aux appels à propositions d'action indirecte de RDT dans le cadre du programme spécifique de recherche et développement technologique et de démonstration "Structurer l'espace européen de la recherche".

JO C 22 du 29/01/2003 : **Rectificatif** aux appels à propositions d'action indirecte de RDT dans le cadre du programme spécifique (Euratom) de recherche et de formation, dans le domaine de l'énergie nucléaire.

L'Euro Info Centre de Rouen a réalisé un **échancier** des appels à propositions lancés dans le cadre des différents programmes européens.

Les actualités des EIC renvoient à des sites extérieurs. Nous ne pouvons donc garantir que les liens soient encore valables après un certain laps de temps.

**■■■■ ■■■■** Vous pouvez vous abonner à la **liste hebdomadaire de diffusion**

**Actualités précédentes**

